

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance extraordinaire du 8 août 2019, les ordonnances suivantes:

C-4.1, o. 190, établissant une voie réservée aux autobus et aux taxis entre 6h30 et 9h30, du lundi au vendredi, en rive du côté ouest de l'avenue Papineau, entre la limite nord de l'arrondissement et la rue Sherbrooke, et entre 15 h 30 et 18 h 30, en rive du côté est de l'avenue Papineau, entre la rue Rachel est et la limite nord de l'arrondissement;

C-4.1, o. 191, établissant l'aménagement d'une traverse pour piétons du côté sud de l'intersection de l'avenue des Érables et de la rue Gauthier;

et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**).

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 16 août 2019

Le secrétaire d'arrondissement,
Claude Groulx